



DISPARITES SPATIALES EN CÔTE D'IVOIRE

Une analyse sous le prisme de l'économie générationnelle





DISPARITES SPATIALES EN CÔTE D'IVOIRE

Une analyse sous le prisme de l'économie générationnelle

« Un bien-être maximal chez les jeunes et adultes urbains et chez les seniors ruraux »

La Côte d'Ivoire compte actuellement près de 22,7 millions d'habitants¹, et pourtant elle était considérée au début des années 60 comme un pays de faible densité (12 habitants au km2) sur une superficie de 322 462 km². L'évolution rapide de sa population et à la hausse de cet indice recouvre toutefois des disparités notables (RGPH 2014). La population ivoirienne est très mobile à l'intérieur de ses frontières nationales. Elle est aussi inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. Les plus fortes concentrations de population s'observent en zone forestière, avec 76% de la population contre 24% en zone de savane (RGPH 2014). En 2014, la répartition géographique de la population révèle un fort déséquilibre, les régions du sud et de l'ouest regroupant les deux tiers de la population (RGPH 2014).

En outre, en 2014, la population urbaine a atteint la barre symbolique des 50% de la population totale. La migration rurale a été un facteur et un corrélat de cette dynamique urbaine. En effet, depuis le début des années 1980, les campagnes n'ont cessé de se désengorger en faveur des villes. Le taux d'urbanisation qui était à moins de 20% en 1963 est passé à 32% en 1975 et à 39% en 1988 pour atteindre 42,5% en 1998 au rythme annuel moyen de 4,2% (RGPH 1998). La part de la population urbaine, estimée à la moitié de la population totale en 2014, pourrait atteindre 56,8% en 2018 confirmant ainsi l'accélération du processus d'urbanisation du pays².

Une telle accélération de rythme de croissance urbaine est principalement due à l'exode rural des populations en quête d'emplois plus rémunérateurs, d'opportunités de formation et d'amélioration de leur niveau de vie ainsi qu'aux déplacements de populations occasionnés par les crises successives. L'une des priorités de la Côte d'Ivoire qui se veut un pays émergent à l'horizon 2020 est de favoriser le développement équilibré des régions et de réduire de manière significative les disparités entre les milieux urbain et rural.

Par ailleurs, la pauvreté s'est fortement accrue en Côte d'Ivoire entre 1985 et 2008. L'incidence de la pauvreté a connu une hausse tendancielle passant de 10,0% en 1985 à 36,8% en 1995 et à 33,6% en 1998 avant de remonter à 38,4% en 2002 puis à 48,9% en 2008 (EBC-1985, ENV 1995, 1998, 2002 et 2008). En 2008, une personne sur deux était donc pauvre contre une personne sur dix en 1985, c'est dire que le nombre de pauvres a été multiplié par 5 en l'espace de 23 ans. Les dernières données de 2015 (ENV 2015) indiquent de fortes disparités selon le milieu de résidence, avec une prévalence de la pauvreté supérieure en milieu rural (56,8%) qu'en milieu urbain (35,9%) et selon les régions.

L'analyse des conséquences des disparités spatiales sur la croissance économique et le développement social, rentre dans l'étude de la question très vaste et très visitée des inégalités, qui a occupé une part importante dans les débats publics et fait l'objet de nombreux travaux. Les premières théories sur la question, à l'instar de celle du ruissellement ont soutenu la thèse selon laquelle, les inégalités sont bénéfiques à la croissance. En effet, dans la vision traditionnelle du lien croissance-inégalité-pauvreté, Kuznets (1955) établit que les inégalités de revenus ont tendance à s'accroître durant les premières étapes du développement, les pauvres ne recevant qu'une fraction proportionnellement plus faible de la totalité des bénéfices de la croissance. En d'autres termes, les inégalités de revenus sont considérées comme un «compagnon» inévitable de la croissance économique et de ce fait, toute stratégie de développement doit favoriser les ménages à haut revenu qui ont une forte propension à épargner de sorte à relâcher la contrainte d'épargne, épargne qui est indispensable pour le financement des investissements en capital (Kaldor, 1956). Dans cette logique, toute politique de redistribution en faveur des couches défavorisées - à propension à épargner faible-durant les premières phases de développement est contreproductive, car elle est susceptible de réduire le taux d'épargne domestique et donc à entraver les investissements et partant la croissance et le développement économique.

À l'inverse, les travaux récents tentent de montrer que les inégalités peuvent être nocives. L'OCDE (2014) conclut que les inégalités pèsent sur la croissance économique. Paul Krugman a également évolué dans ce sens. En 2014, il écrit « il existe des preuves solides, provenant d'endroits comme le Fonds monétaire international, qu'un niveau élevé d'inégalités est un frein à la croissance, et que la redistribution peut être bonne pour l'économie ». De nombreux modèles théoriques mettant en œuvre l'économétrie de la croissance ont rendu compte d'une relation négative entre les inégalités et la croissance de long terme (Person et Tabellini, 1994 ; Alesina et Rodrik 1994 ; Bourguignon, 1993 ; Birsdall et Sabbot, 1995 ; Clarke, 1995 ; Perotti, 1996 ; Galor et Zang, 1997).

Par ailleurs, d'autres arguments ont été avancés pour rendre compte du lien négatif entre inégalités et croissance. Les mécanismes d'externalité locale et de distribution de la population qui ont été particulièrement explorés par Bénabou (1994 et 1996) et Durlauf (1994 et 1996). Murphy, Schleifer et Vishny (1989) proposent une explication originale par des effets de taille de marché en présence de rendements d'échelle croissants. L'impact des inégalités sur la fécondité a été également considéré, dans la suite du modèle de Becker, Murphy et Tamura (1990). Dans ce sens, Perotti (1996) constate

¹ Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014)

Source : Division de la Population des Nations Unis

un lien positif entre les inégalités et la fécondité, qui pourrait expliquer comment les inégalités pèsent sur la croissance, en retardant la transition démographique.

Dividende démographique et disparités régionales

ENCADRE 1 : La notion de disparités régionales et son importance dans le dividende démographique

Les Nations Unies admettent qu'en raison des variations nationales, il n'est pas possible de distinguer les zones urbaines et les zones rurales sur la base d'une définition unique qui serait valide pour tous les pays. Les zones rurales sont souvent décrites par la négative, par « ce qui n'est pas urbain ». Par conséquent, les incohérences et les variations que l'on observe dans la définition des zones urbaines donnent lieu à des contradictions similaires lorsque l'on s'efforce de définir les zones rurales (BAD, OCDE, PNUD 2015).

Généralement une ville est une unité urbaine (un établissement humain) étendue et fortement peuplée (« les habitations doivent être à moins de 200 m chacune, par opposition aux villages », d'après l'ONU), dans laquelle se concentrent la plupart des activités humaines : habitat, commerce, industrie, éducation, politique, culture. Pour Pierre George, une ville se définit comme « un groupement de populations agglomérées caractérisé par un effectif de population et une forme d'organisation économique et sociale ». Telle sont les critères que remplissent la plupart des villes en général et celle de la Côte d'Ivoire en particulier. Par conséquent, les déséquilibres régionaux des pays se posent d'abord en termes de problèmes sociaux.

La notion du dividende démographique consiste à la transformation de la population pour contribuer à la croissance économique. La population ivoirienne se caractérise par sa jeunesse : les moins de 5 ans représentent à eux seuls 16% de la population totale, les moins de 15 ans 41.5%, les 15-64 ans 56% et les 65 ans et plus 2.5%. Ainsi, 77.7% de la population sont âgés de moins de 35 ans. Une telle structure est marquée par un ratio relativement élevé d'inactifs (les enfants et les jeunes de moins de 15 ans ou 20 ans principalement et les 65 ans et plus) dépendant des actifs potentiels (15-64 ans ou 20-64 ans) (RGPH 2014). La transformation de ce potentiel humain est donc nécessaire en vue de tirer profit du dividende démographique. Il faut donc que le capital humain des jeunes soit amélioré afin qu'ils contribuent à la croissance économique et boostent le développement du pays. Pour ce faire, il est également nécessaire de résorber l'ensemble des disparités et inégalités existantes, notamment spatiales. En effet, la population rurale étant presque égale à la population urbaine, il apparait fondamentalement nécessaire de s'appuyer sur le potentiel détenu par le milieu rural pour impulser l'émergence en Côte d'Ivoire.

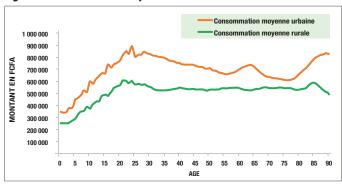
Résultats de l'analyse spatiale

Des dépenses plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural

Le contraste urbain rural se fait ressentir à travers la consommation finale, en effet les dépenses de consommation en milieu urbain sont supérieures à celles du milieu rural et ceci atteste le fait que la pauvreté est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Et selon l'ENV 2015, le taux de pauvreté en milieu urbain est de 35,9% contre 56,8% en milieu rural. Aussi, les dépenses sont plus accentuées en milieu urbain qu'en

milieu rural. Les pics des dépenses de consommation pour les deux milieux de résidence sont observés au niveau de la même classe d'âge (21 -25 ans).

Figure 1 : Consommation moyenne totale selon le milieu de résidence



Source: ONP, Equipe NTA, CREFAT-CREG 2016

Une consommation agrégée plus élevée en milieu rural pour les individus de plus de 65 ans

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que pour les individus ayant plus de 65 ans, la consommation agrégée en milieu rural est supérieure à celle observée en milieu urbain. Cela s'explique par la forte population de cette catégorie qui vit en milieu rural, la plupart ayant tendance à passer leurs « vieux jours » en milieu rural.

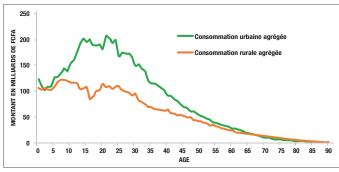
Tableau 1: Répartition de la population ivoirienne par zone et par tranche d'âge

AGE	POPULATION URBAINE	POPULATION RURALE
0 - 11 ans	3 451 904	4 353 277
12 - 65 ans	7 767 992	6 572 727
66 - 90 ans	218 727	306 703

Source: ONP, Equipe NTA, CREFAT-CREG 2016

Les analyses indiquent également qu'il y a une très forte concentration des enfants de moins 11 ans. Cette situation étant expliquée par le fait qu'en général le taux de fécondité est plus élevé en milieu rural.

Figure 2 : Consommation totale agrégée selon le milieu de résidence



Source: ONP, Equipe NTA, CREFAT-CREG 2016

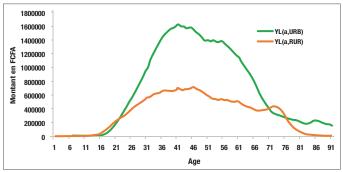
Un revenu moyen du travail plus élevé en milieu urbain sauf pour les individus de 70-76 ans

Le graphique 03 montre que l'exercice d'une activité rémunératrice de revenu commence entre 12 et 13 ans c'est-à-dire avant l'âge de 15 ans aussi bien en milieu urbain qu'en

milieu rural mais avec une proportion très faible à cause des efforts considérables faits par l'état en matière de lutte contre le travail des enfants. Le revenu du travail par âge croît fortement à partir de 18 ans pour atteindre un maximum de 1 631 845 FCFA à 41 ans. L'on constate également que le revenu moyen par âge en milieu urbain est largement supérieur au revenu moyen par âge en milieu rural entre 23 ans et 70 ans.

Ce niveau élevé du revenu du travail en milieu urbain s'explique par le revenu des personnes diplômées. En effet, les jeunes diplômés commencent à avoir un travail rémunéré autour de 23 ans après l'obtention du BAC ou d'un diplôme professionnel. A partir de 70 ans, un diplômé est à la retraite, qu'il soit fonctionnaire, qu'il exerce dans le privé ou dans une profession libérale. La situation s'inverse entre 70 et 76 ans en faveur des personnes du milieu rural qui gagnent en moyenne plus que leurs homologues du milieu urbain. Cela pourrait s'expliquer par le revenu agricole dont bénéficie l'individu du milieu rural. Ainsi la grande partie de la richesse en milieu urbain est détenue par le groupe d'âge 35-50 ans qui gagne entre 1 379 220 et 1 396 700 FCFA.

Figure 3 : Revenu du Travail Moyen d'âge selon le milieu de résidence



Source: ONP, Equipe NTA, CREFAT-CREG 2016

En milieu rural, au-delà de 76 ans, les personnes se délaissent au profit du bien-être de leurs ascendants, en conséquence, ils lèguent leurs biens, qui pour la plupart sont des propriétés agricoles, à leurs enfants qui ont encore la force de travail. Le niveau élevé du revenu en milieu rural entre 31 et 50 ans s'explique par le revenu des cultures vivrières commerciales dont la production compte tenu de la force qu'elle nécessite n'est possible qu'à la jeunesse et à l'âge adulte. Par contre, le revenu en milieu rural, au-delà de 50 ans, est essentiellement dû à la production des cultures d'exportation telles que le café et le cacao issues des plantations que l'agriculteur a bâti durant sa jeunesse ou l'âge adulte.

68% du revenu national détenu par le milieu urbain

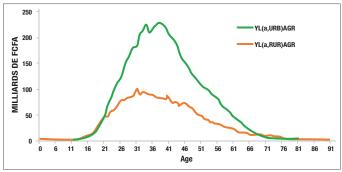
Le profil agrégé des revenus salariaux pour 2014 pour le milieu rural et urbain est représenté par la figure 04, l'unité étant le milliard de francs CFA. On remarque qu'au niveau urbain, les revenus sont assez concentrés entre 33 et 40 ans, période pendant laquelle ils sont supérieurs à 200 milliards de francs CFA annuels et au niveau rural, les revenus maximaux sont concentrés entre 26 et 43 ans et sont supérieurs à 70 milliards de CFA annuels avec un pic à 31 ans où le revenu se situe à plus de 95 milliards de francs CFA. On observe également, qu'en milieu rural, le revenu du travail représente 32% du revenu national contre 68% pour le milieu urbain car la majorité (57,6%) des personnes en emploi travaillant à plein temps se retrouve en milieu urbain. Cette observation est plus marquée chez les hommes (62,0%) que chez les femmes (51,5%), en milieu urbain (70,0%) qu'en milieu rural (47,9%)³.

Par ailleurs, Au niveau urbain, le profil par âge des revenus du travail au niveau individuel, suit approximativement une courbe en V renversée. Deux grandes périodes sont à distinguer. Tout d'abord, les revenus augmentent très fortement pour les âges allant de 21 à 38 ans, âge auquel le revenu agrégé est égal à plus 219 milliards; le taux de croissance entre ces deux âges est de près de 490%. La croissance se poursuit ensuite, mais à un rythme plus ralenti, jusqu'à l'âge de 40 ans. A cet âge, les revenus du travail restent relativement stables pendant 3 années, puis se mettent à diminuer brutalement: près de 103 milliards de francs CFA à 51 ans, 51,3 milliards à 60 ans, 9,7 milliards à 70 ans.



³ ENSETE 2013

Figure 4: Revenu du Travail agrégé selon le milieu de résidence



Source : ONP, Equipe NTA, CREFAT-CREG 2016

Au niveau rural, le profil par âge des revenus du travail au niveau individuel, suit approximativement une courbe en cloche. Trois grandes périodes sont à distinguer. Tout d'abord, les revenus augmentent très fortement pour les âges allant de 21 à 31 ans, âge auquel le revenu agrégé est égal à plus 97,2 milliards. La croissance diminue, mais à un rythme plus ralenti, jusqu'à l'âge de 41 ans. A cet âge, les revenus du travail restent relativement stables pendant 10 années dans la fourchette 80 à 97 milliards, puis se mettent à diminuer brutalement : près de 22,8 milliards de CFA à 60 ans, 9,7 milliards à 70 ans.

Une période d'accumulation de 25 ans en milieu rural contre 37 ans en milieu urbain

En milieu urbain, la période de vie sur laquelle le revenu du travail des individus dépasse leur consommation est comprise entre 29 et 65 ans, soit une période d'accumulation de 37 ans. En milieu rural, le surplus est généré à partir de 30 ans jusqu'à l'âge de 54 ans, soit une période d'accumulation de 25 ans. C'est dire qu'en milieu urbain, la situation de dépendance se termine à la jeunesse à 28 ans et commence à partir de 66 ans à la vieillesse. En milieu rural, cette situation se termine à la jeunesse à 29 ans et commence à la vieillesse à partir de 55 ans. Dans les deux cas, les individus qui appartiennent à ces groupes d'âges, sont débiteurs du point de vue des transferts entre générations.

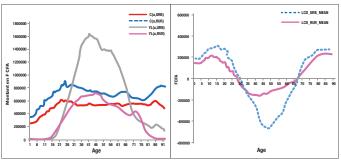
En effet, en milieu urbain, les personnes de moins de 29 ans ont une consommation moyenne de 636 030 francs CFA alors qu'au même moment leur revenu du travail est estimé à 165 853 francs CFA par tête, ce qui crée un déficit moyen de



470 177 francs CFA à financer grâce aux transferts. Le niveau du déficit moyen moins important chez les personnes de 66 ans et plus (402 079 francs CFA), ceci en raison d'un niveau de revenu du travail relativement plus élevé que celui de la jeunesse (292 335 francs CFA) et ce malgré une consommation moyenne plus importante (694 414 francs CFA).

En milieu rural, l'analyse atteste un déficit moyen à la jeunesse (population de moins de 30 ans) de l'ordre de 304 871 francs CFA. Le niveau du déficit moyen apparaît moins important chez les personnes de 55 ans et plus (268 652 francs CFA). En tout état de cause, le déficit engendré par la dépendance à la jeunesse est plus important que celui de la vieillesse et ce quel que soit le milieu de résidence.

Figure 5 : Profil moyen du revenu et Figure 6 : Déficit du cycle de vie par de la consommation selon le milieu âge selon le milieu de résidence



Source : ONP, Equipe NTA, CREFAT-CREG 2016

L'estimation de la contribution du milieu à la création de la richesse montre des disparités importantes entre les milieux de résidence. L'analyse met en évidence une dominance du revenu pendant la quasi-totalité du cycle de vie des personnes du milieu urbain sur celles du milieu rural. En effet, les résidents du milieu urbain détiennent plus de deux tiers (68%) du revenu national, tandis que ceux du milieu rural ne contribuent qu'à hauteur de 32%.

De manière agrégée, le surplus total dégagé par la population rurale âgée de 30 à 54 ans s'élève à seulement 286,1 milliards de francs CFA pour un déficit à la jeunesse et à la vieillesse évalués à plus de 2500,5 milliards de francs CFA. Soit un volume de déficit total du milieu rural estimé à 2214,4 milliards de francs de CFA. En milieu urbain, le surplus total généré par les personnes de 29 à 65 ans s'établit à 2109 milliards de francs CFA. En faisant le rapprochement avec le déficit de 4021,6 milliards de francs CFA occasionné par la dépendance à la jeunesse (moins de 29 ans) et à la vieillesse (66 ans et plus), il ressort un déficit global de 1269,7 milliards de francs CFA attribué au milieu urbain. L'examen du déficit du cycle de vie sous l'angle du milieu de résidence fait ressortir que le gap observé en 2014 en Côte d'Ivoire relève à 42,1% du milieu urbain et à 57,9% du milieu rural.

Implications de politiques publiques

- Développer des programmes permettant à la population des zones rurales d'augmenter sa productivité.
- Aménager et développer des territoires par la création de

régions économiques. En effet, une région économique est un espace organisé autour d'une ville appelée pôle ou centre moteur, doté d'activités motrices de sorte qu'un complexe spatial puisse se spécialiser dans un type d'activité pour lequel il détient des avantages absolus comparatifs. Ceci en vue d'être compétitif.

 Mettre en œuvre le Programme d'aménagement et de développement des Pôles Economiques Compétitifs (PEC).

Actions

Dans l'immédiat

Doter les villes d'un minimum d'équipements nécessaire à l'épanouissement, au développement des activités économiques des populations en général et des jeunes (en âge de travailler) en particulier.

A court terme

- Décentraliser les politiques de mises en stage préemploi au niveau des jeunes en âge de travailler;
- Décentraliser les politiques d'apprentissages de métiers au niveau des populations en âge de travailler;
- Décentraliser les politiques formations de requalification au niveau des jeunes en âge de travailler;

• Décentraliser les politiques de formations et accompagnements à l'entreprenariat, qui sont en cours d'exécution dans le cadre des différents projets d'insertion en faveur des jeunes en âge de travailler.

A Moyen terme

- Doter les régions d'un socle minimal permettant aux projets productifs de s'implanter en termes d'infrastructures de base et de services sociaux;
- Mettre en oeuvre de politiques de mise à niveau des infra strutures et équipements existants afin d'atteindre le niveau requis pour les régions considérées;
- Mettre en oeuvre de politiqu e de développement s'appuyant sur la valorisation des secteurs productifs intégrant l'agroalimentaire, l'industrie et les services dans un grand nombre de régions;
- Développer des projets productifs permettant la création de richesse et d'emplois dans les régions.

A long terme

 Mettre en œuvre des politiques d'autonomisation complète des Régions par la sensibilisation et le renforcement des capacités des élus locaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de politique de développement.

Ce document a été réalisé sous la supervision technique de Dr Hinin Moustapha, Directeur Général de l'Office National de la Population (ONP) avec l'Appui de l'Equipe Nationale des Experts en Compte des Transferts Nationaux, du Centre Régional d'Economie et de Finances Appliquées de Thiès (CREFAT) et du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Références Bibliographiques

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 2016. « Profil du Dividende démographique de la Côte d'Ivoire »

République de Côte d'Ivoire, 2016. « Plan National de Développement (PND) 2016-2020 », Rapport.

République de Côte d'Ivoire, 2016. « Politique national de la Jeunesse(PNJ) 2016-2020 ».

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 2015. « Rapport Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages en côte d'Ivoire ».

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 2014. « Rapport du Recensement General de la Population et de l'Habitat de la côte d'Ivoire ».

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 2008. « Rapport Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages en côte d'Ivoire ».

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 2002. « Rapport Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages en côte d'Ivoire ».

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 1998. « *Rapport du Recensement General de la Population et de l'Habitat de la côte d'Ivoire* ».

République de Côte d'Ivoire / Ministère du Plan et du Développement, 1998. « Rapport Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages en côte d'Ivoire ».

Galor O. et Zang H., 1997, « Fertility, Income Distribution, and Economic Growth: Theory and Cross-Country Evidence » Japan and the World Economy.

Benabou R., 1996, « Inequality and growth », National Bureau of Economic Research.

Perotti R., 1996, « *Income distribution, democracy and growth* : *What the data say* », Journal of Economic Growth, forthcoming.

Birdsall N., Ross D. et Sabot R., 1995, « A Inequality and Growth Reconsidered » World Bank Economic Review.

Clarke G., 1995, « A More Evidence on Income Distribution and Growth » Journal of Development Economics.

Kaldor N., 1955. « Les théories de la répartition », Article.

Kuznet S., 1995. « *Economic Growth and Income Inequality* », The American Economic Review

Alesina, A. et D. Rodrik, 1994, « *Distributive politics and economic growth* » Quarterly Journal of Economic.

Person, T. et Tabellini, G., 1994, « *Is Inequality Harmful for Growth?* » The American Economic Review, 84, 600-621.

Bourguignon, F., 1993, « *Growth and inequality in the dual model of development : the role of demand factors »*, Review of Economic Studies

Becker G.S., Murphy K.M. et Tamura R., 1990, « *Human capital, fertility and growth* » Journal of Political Economy

Murphy, K., A. Shleifer, et R. Vishny, 1989, « *Industrialization and the Big Push* » Journal of Political Economy.







Observatoire Population et Développement pour le Suivi du Dividende Démographique

Cocody, II Plateaux, Rue J 11, lot n° 347, ilot n° 39 28 BP 811 Abidjan 28 - Tél+ 225 22 41 97 80 siteweb : www.onp.gouv.ci